

## Marché intérieur suisse – un impératif également pour la construction

de Felix Schmid, membre de la direction de la SSE et membre du groupe de travail «Marchés publics» de constructionsuisse

**La globalisation de l'économie et la mutation d'entreprises en des unités de plus en plus grandes représentent un phénomène de notre époque. Mais cette évolution ne s'étend pas de la même manière à tous les secteurs économiques. La construction est une branche fortement axée sur le marché intérieur.**

Les activités transfrontalières d'entreprises de construction font encore exception à la règle, abstraction faite du nombre peu élevé de sociétés à vocation globalisatrice. Autrement dit, celles proposant des gros projets à l'échelle mondiale, assurant la planification, la réalisation et, éventuellement, l'exploitation sous leur propre régie (p. ex. aéroport d'Athènes).

### La politique à la traîne

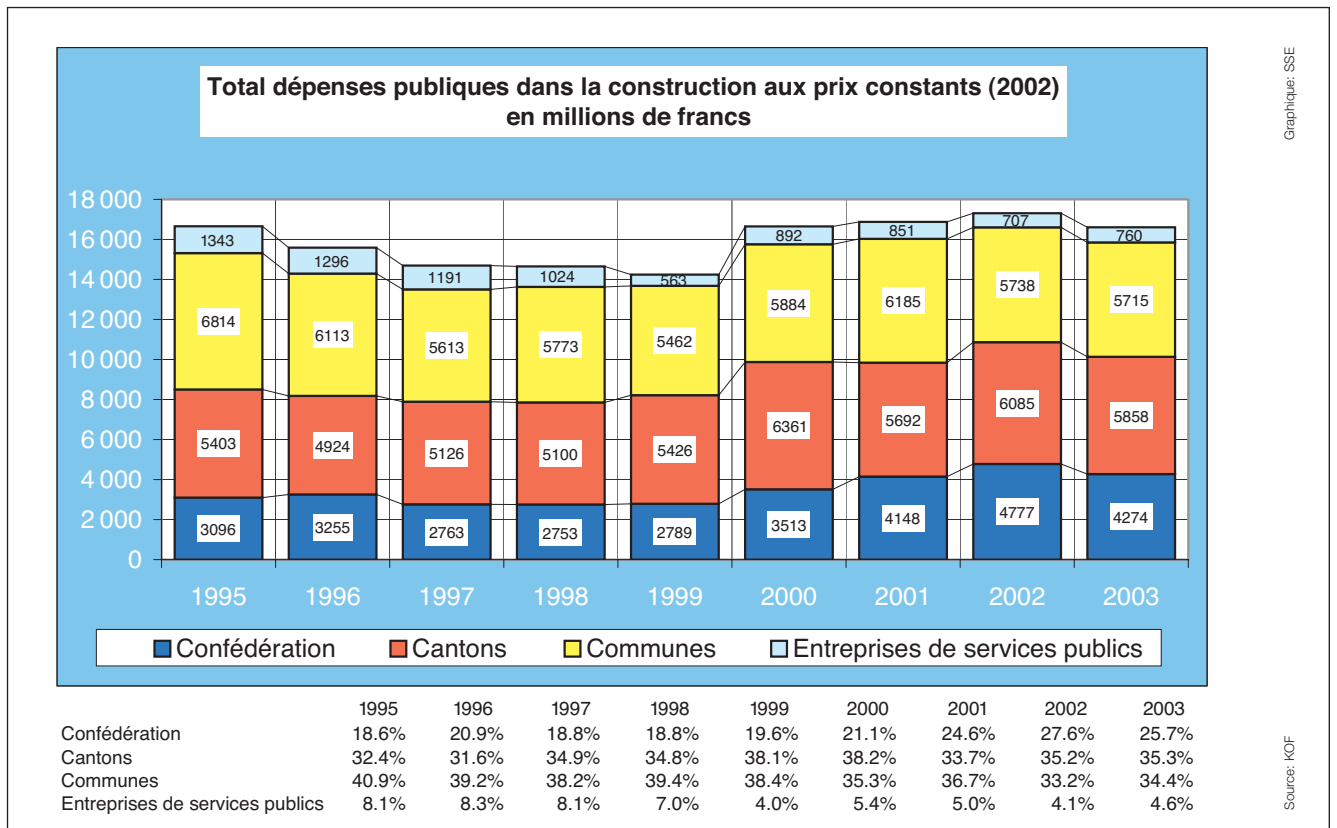
Depuis 20 ans, l'UE s'emploie à créer un marché intérieur uniforme fort de 500 millions d'habitants. La Suisse tente de parti-

ciper à ce processus par le biais d'accords et de manière autonome. Cependant, la situation est plus complexe à l'échelon national. Les cantons et les communes s'en tiennent parfois à leurs compétences pour des raisons difficilement compréhensibles. Notre pays a mobilisé des forces non négligeables afin de sauver le «marché intérieur» fractionné, comprenant plus de 7 millions d'habitants. La loi sur le marché intérieur de 1995 s'est avérée inefficace et est en ce moment remaniée. Pour l'heure, il n'est pas sûr que la nouvelle législation sur les marchés publics entraînera l'harmonisation se faisant

attendre depuis longtemps. L'élaboration du concordat sur l'harmonisation de la terminologie de la construction s'est arrêtée à mi-chemin. Il y a en Suisse une accumulation de

« Il y a en Suisse une accumulation de réformes à effectuer »

réformes à effectuer. De ce fait, on n'est pas en présence de stimulants propres à favoriser l'élaboration de notre marché intérieur. C'est la construction qui pâtit tout particu-



lièrement de ce «retard». Et ce, parce qu'elle fait partie des branches étant placées encore majoritairement sous la suprématie des cantons.

De plus, la loi sur la protection de l'environnement et celle sur l'assurance-accidents montrent qu'il faut agir de toute urgence. Dans bon nombre de cas, les mesures à prendre sont du ressort des cantons. La contrainte fait défaut pour l'ensemble de la Suisse. On observe parfois de fortes disparités entre les cantons, notamment au niveau des contrôles. Cela conduit au protectionnisme des marchés, à une distorsion de la concurrence et à une utilisation peu rationnelle des ressources. Les soumissionnaires sont appelés à s'adapter en permanence aux particularités locales. Mais l'élaboration d'aides à l'application et leur mise en œuvre concrète (ce qui sous-entend une communication adéquate) requièrent un énorme surcroît de travail des personnes chargées de la réglementation. Et, en l'occurrence, les petits cantons se heurtent à leurs limites.

Le Surveillant des prix<sup>1)</sup> a mis récemment le doigt sur la situation, son message est en substance le suivant: les conglomérats malveillants ne sont pas à l'origine des prix élevés, mais cette évolution s'explique par l'énorme volume de réglementations, qui a pris forme sous le couvert de la sécurité. Et dont on peut qualifier l'accroissement d'historique. Il déclare encore que nos législateurs veulent sans cesse être les meilleurs que tous les autres pays jouxtant la Suisse, ce qui sous-entend sécurité accrue et comportement plus écologique. Ce penchant pour cet excès de réglementations est dicté par la crainte de certains offices de se voir frappés par une dérégulation dans leur propre sphère d'activité.

Dans la construction, on a l'impression que les autorités politiques appliquent différents critères de mesure. D'une part, elles attendent de notre branche toujours davantage de concurrence et des prestations à prix plus avantageux. D'autre part, elles s'en tiennent à des structures compliquant, voire empêchant l'utilisation intégrale de potentiels de rationalisation. Le délai d'ouverture du marché intérieur a expiré depuis bien longtemps; le pas à franchir pour engager ce processus ne devrait pas paraître difficile si l'on songe aux inconvénients non négligeables à moyen et long terme de la situation actuelle pour tout un secteur économique.

### Des initiatives appréciées

*constructionsuisse* a eu récemment l'occasion, en collaboration avec ses associations-

membres, de prendre position sur deux importants dossiers concernant la politique de concurrence. Il s'agit des travaux préparatoires en vue de la révision de la loi sur les marchés publics (LMP) et la réforme de la loi sur le marché intérieur (LMI). S'agissant de la **LMP**, *constructionsuisse* exige que la nouvelle législation garantisse une uniformisation marquée sur le plan formel dans toute la Suisse, soit à l'échelon des communes, des cantons et de la Confédération. Pour ce qui est de la **LMI**, elle s'est prononcée, toutefois moyennant certaines réserves, sur la constitution d'un véritable marché intérieur pour la construction. L'intensification de la concurrence ne saurait cependant déboucher sur un nivellement non contrôlé à un niveau de qualification plus bas. Les instruments existants (p.ex. REG ou autres solutions efficaces dans la pratique) devraient être utilisés pour concevoir la réglementation requise (p.ex. qualification des soumissionnaires). Les monopoles communaux et cantonaux sont à soumettre à la LMI.

### Pas de distorsions de la concurrence: renforcer la contrainte nationale

Les grands marchés comportent également des avantages pour la construction. Pour cette raison, cette dernière attend des cantons et des communes un engagement

*«La forte densité de lois a entraîné un morcellement du droit des marchés publics»*

en vue de réduire les entraves, de simplifier et d'uniformiser les procédures, ce qui signifie aussi les accélérer. Il y a peu de soumissionnaires opérant dans l'ensemble de la Suisse, mais ils sont de plus en plus nombreux – également les petites entreprises – à déployer leurs activités dans plusieurs cantons. Et cette tendance s'accroît. Mais les réglementations divergeant à l'échelon communal et régional entravent la concurrence, débouchent sur des solutions plus onéreuses. Elles confrontent les soumissionnaires à des problèmes difficiles étant donné que les collaborateurs doivent se réorienter

sur chaque marché. Conséquence: augmentation des frais de formation.

Selon le professeur A. Menzl<sup>2)</sup> de l'Université de St-Gall, pas moins de 26 lois cantonales, sans oublier les nombreuses ordonnances et deux concordats ont été promulguées. N'oublions pas que des nouvelles lois fédérales ont aussi été édictées. Ce processus a débouché sur un considérable morcellement des dispositions juridiques. Mais à ses yeux, les différences d'application pratique représentent un problème encore plus grave. Les dispositions spécifiques au canton compliquent l'extension géographique d'activités commerciales, ce qui alourdit inutilement les coûts. Celui qui par ce moyen pratique du protectionnisme ouvert ou dissimulé fait fausse route à moyen et long terme. L'importance des marchés transfrontaliers se renforcera. L'abaissement des salaires n'en est pas la principale raison. Ce qui est en fait déterminant, ce sont les avantages que les soumissionnaires réalisent sur les coûts: p.ex. en optimisant l'affectation des capacités en personnel et en machines, en nivelant les écarts conjoncturels à l'échelon régional et en réalisant des économies grâce aux plus grandes quantités produites. Par la taille du marché, il est possible de renforcer l'efficacité par une concentration des compétences de base, ce qui permet une extension en permanence dudit marché.

### Attitude des pouvoirs publics favorable à la concurrence

Les concurrents étrangers appliquent également ces stratégies sur leur marché intérieur. Pour cette raison, il faut tabler sur leur présence en Suisse dès que la compétitivité de notre économie ne pourra pas évoluer au même rythme que celle de l'UE, faute d'innovations. C'est pourquoi la construction est tributaire d'un renforcement de notre marché intérieur. Il ne suffit pas d'encourager uniquement la compétitivité des entreprises. Les personnes chargées des réglementations et les offices des marchés publics doivent contribuer à ce que les marchés placés sous leur régie soient gérés de manière efficiente, le but étant en fin de compte d'améliorer la compétitivité de la place économique suisse.

## Point de vue des concepteurs sur la révision du droit des marchés publics

### Prestations de services intellectuelles

«La concurrence sur les prix ne saurait être une procédure valable pour l'adjudication de prestations de services de nature intellectuelle». C'est ce qu'a souligné à Berne, à l'occasion d'une discussion, Elisabeth Vogt, directrice du projet de révision de la loi

fédérale sur les marchés publics (LMP) et directrice de la commission des achats de la Confédération. A l'initiative de Gustave Marchand, directeur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) et président des services de coordination des

<sup>1)</sup> Déclaration de Rudolf Strahm, cf. «CASH» du 10 fév. 2005

<sup>2)</sup> Exposé du professeur Andreas Menzl lors de la journée d'études «Allianz der Bauindustrie-Organisationen – Forum 2005 Marktöffnung, Chance für die schweizerische Bauwirtschaft?»

constructions de la Confédération (CSFC), des représentants du groupe planification de *constructionsuisse* prirent part à ces entretiens.

Pour les concepteurs, la notion de «prestations de services intellectuelles» est clairement définie. Il s'agit de prestations de services ne pouvant être pleinement circonscrites à l'avance, qui présentent un caractère intellectuel manifeste, exigent des prestataires hautement qualifiés et autonomes, et requièrent le dialogue intensif avec les maîtres d'ouvrage. Alfred Hagmann, président du groupe planification de *constructionsuisse*, Daniel Kündig, président de la SIA, et Hans Abicht, président de l'usis, ont demandé que cette définition soit intégrée au niveau approprié dans la LMP et dans l'ordonnance correspondante OMP.

La réglementation légale actuelle dans la LMP et l'OMP est trop unilatérale, car axée sur l'adjudication des marchés de produits standardisés, décrits avec précision. Cela ne laisse aucune place à l'innovation, à la dis-

ussion et aux processus d'apprentissage des intéressés. Le groupe fut unanime sur ce point. La promotion de la concurrence sur les prestations nécessiterait des modes de concours spécifiques à l'adjudication des prestations de nature intellectuelle tels, par exemple, concours de projets, d'idées et de prestations totales, procédure à deux enveloppes, négociations concurrentielles et adjudication fonctionnelle. Les concepteurs présentèrent en un tableau ces modes de concurrence avec les procédures d'adjudication ouverte, sélective ou de gré à gré, qui contribueraient à une clarification de la législation et devraient de ce fait y être intégrés.

Au cours de cette discussion, les participants exprimèrent l'avis unanime que les conditions-cadres juridiques en matière de marchés publics devraient être harmonisées autant que faire se peut entre les cantons et la Confédération. Les concepteurs constatèrent qu'une standardisation des critères d'aptitude serait nécessaire pour des raisons d'efficacité. L'inscription au REG A

devrait être une condition requise pour les prestations de nature intellectuelle. Une autre preuve de l'aptitude devrait toutefois rester possible. Par ailleurs, conformément à une expertise du professeur Jean-Baptiste Zufferey (faculté de droit de l'Université de Fribourg), le concours de projet devrait déboucher sur une adjudication de gré à gré. La CSFC s'efforce pour sa part de relever les seuils pour l'adjudication de gré à gré, soutenue en la matière par les représentants du groupe planification de *constructionsuisse*.

Les diverses facettes de l'adjudication des prestations de services de nature intellectuelle seront précisées dans le cadre du projet de révision correspondant. Le groupe planification de *constructionsuisse* constate, si les discussions sur le sujet ont permis de faire de grands pas en avant, il sera judicieux de mener de nouveaux entretiens lorsque des approches concrètes auront été présentées.

## Réseau conservation des ouvrages

# Garantir la fiabilité du patrimoine bâti en Suisse

**Pour maintenir la fiabilité de notre patrimoine bâti, où l'on a beaucoup investi, il faut agir. Mais les frais d'entretien affectés dans ce but sont de loin inférieurs à ceux requis effectivement. Pour cette raison, la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA) entend aborder cette question dans une optique globale.**

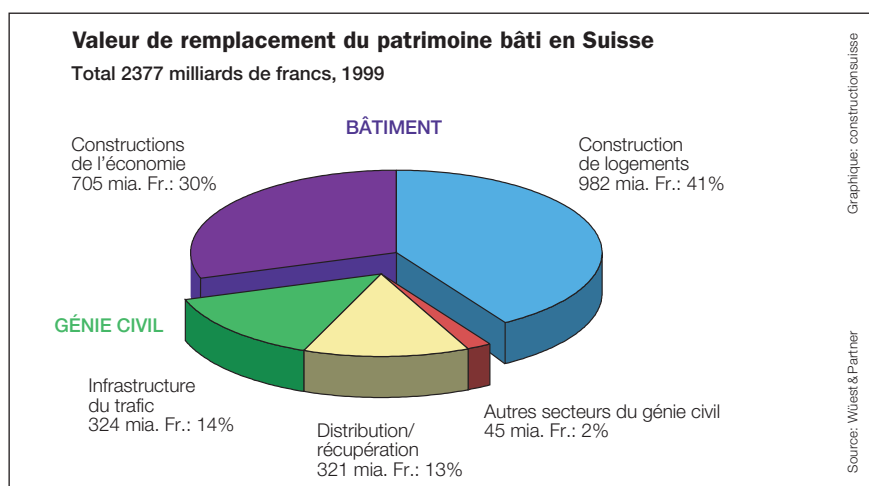
Récemment, un workshop a été consacré à la thématique de la conservation du patrimoine bâti. Les questions autour de ce thème ont été examinées par une douzaine de conférenciers et une quarantaine de spécialistes issus du cercle des propriétaires, gérants et utilisateurs. Elles ont été analysées également dans l'optique de la planification et de l'exécution des travaux, sans oublier le concours des auteurs de normes et des politiciens. Leur préoccupation commune était de savoir s'il y a des lacunes au niveau de la terminologie, des méthodes et des instruments relatifs aux normes. Ou si, cas échéant, il est nécessaire de définir des critères et normes complémentaires destinés à garantir le maintien du patrimoine bâti.

Selon l'entreprise de conseil Wüest & Partner, de Zurich, la valeur de remplacement se chiffre à 2,4 milliards de francs, ce qui échappe à notre entendement. Elle englobe l'ensemble du patrimoine: logements, immeubles commerciaux et industriels, écoles, infrastructures (dont celles du trafic). L'ingénieur Peter Rapp, président de la commission centrale pour normes et règlements de la SIA, a indiqué qu'il fallait affecter un montant annuel de 1,5% de cette valeur pour garantir l'entretien de notre patrimoine. Soit 36 milliards de francs par an, c.-à-d.

80% du total des investissements actuels de construction, nouvelles réalisations incluses. Ainsi que le montre l'expérience, des outils de travail et littérature propres à garantir un entretien fiable font défaut. De plus, il s'agit d'appuyer la décision des propriétaires pour engager de tels travaux.

Les milieux politiques, les organes spécialisés et la SIA sont appelés à discuter s'il est nécessaire d'élaborer de nouveaux standards ou des compléments (p.ex. normes). En cas d'affirmative, il s'agira d'en déterminer

l'étendue. Si l'on parvenait à économiser rien que 1% par le biais de normes (considérées dans l'ensemble en tant qu'instruments de travail et de règles de la construction propres à garantir la compréhension des processus et l'harmonisation), un montant annuel de 360 millions de francs serait disponible. C'est à ce résultat qu'est arrivé Rapp qui a lancé cet avertissement: si l'apparition de nouvelles normes a pour effet que l'on rénove tout simplement à prix plus élevés, sans contre-valeur, il y a immédiatement de gros montants en jeu.



## Des standards modernes sont nécessaires

Sous la conduite de Philipp Rietmann, président de la commission pour les normes des infrastructures et de l'environnement (KIU), de Zurich, les participants ont examiné dans quelle mesure les normes de la SIA et celles de la construction en général sont conçues en fonction de la problématique de l'entretien du patrimoine bâti. Les discussions ont mis en évidence que cet aspect n'est pas purement et simplement laissé de côté dans les outils de travail.

Le professeur Peter Marti (de l'EPF de Zurich) a souligné que les nouvelles normes sur les structures porteuses de la SIA (Swisscodes) prennent expressément en considération les nouvelles constructions et les travaux d'entretien. La question en découlant est la suivante: faut-il effectivement de nouvelles normes spécifiques pour la conservation d'ouvrages de construction? Les discussions ont mis en évidence que les termes «entretien» et «conservation» ne sont pas définis de manière précise. Le cas échéant, les travaux d'entretien de routine en cours provoquent des assainissements

ou des installations complémentaires onéreuses. Les délimitations ne sont pas toujours claires, p.ex. jusqu'à quel point les travaux d'entretien courants empiètent sur le Facility Management au sens strict du terme. De plus, les intervenants ne sont pas toujours les mêmes dans les travaux d'entretien et les nouvelles constructions.

### Formation lacunaire

La SIA prépare un projet de grande envergure pour de nouvelles normes «Conservation de structures porteuses». Mais il ne s'agit pas encore d'ouvrages dotés d'équipements (second-œuvre) et d'installations du bâtiment. Lors du workshop, les participants sont tombés d'accord qu'il faut tout d'abord clarifier des questions de principe avant de s'attaquer à des projets analogues dans d'autres secteurs (de manière générale dans le bâtiment, puis dans les installations du bâtiment, l'énergie et les infrastructures).

Notre patrimoine bâti représente non seulement une valeur financière considérable. Il est aussi particulièrement important – précisément dans des zones à forte densité de constructions et dans celles à

espace restreint dans les villes et agglomérations – d'encourager la conservation des ouvrages de construction afin de le rendre attrayant. Toute augmentation de l'efficacité permet d'atteindre une grande utilité économique. De ce fait, il convient d'éliminer de manière efficace les obstacles entraînant une explosion des coûts. Et ce, qu'il s'agisse d'entraves légales, normatives ou administratives. A défaut de quoi, il se peut que l'on encourage les constructions bon marché et démolisse bien trop tôt celles encore utilisables.

C'est ce qu'a déclaré Philipp Rietmann à l'issue du workshop. En termes imagés, il a déclaré que personne ne visait sérieusement une «norme de base». Comme jusqu'ici, il faut comprendre la matière et être au bénéfice d'une bonne expérience. Mais ce qui fait défaut, c'est une formation systématique sur l'entretien du patrimoine bâti. Et de relever: «nous avons beau apprendre partout comment réaliser de nouvelles constructions, mais nous ne pouvons guère apprendre ce qui est juste et approprié pour leur entretien». Par conséquent, la SIA proposera ses prestations en qualité d'organe de coordination et continuera à gérer le réseau conservation.

## Bilan conjoncturel de la construction en ce milieu d'année

### Amélioration du carnet de commandes

**L'évolution du baromètre conjoncturel a été stimulée également au 2<sup>e</sup> trimestre par des indicateurs positifs émanant de la construction. Selon l'Institut de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPFZ, le léger renforcement de l'activité s'est poursuivi dans l'élaboration de projets et la construction. L'activité dans le secteur du logement et les livraisons de ciment ont fortement augmenté au cours du premier semestre.**

Selon les résultats de l'enquête conjoncturelle menée par le KOF en juillet et en août, la croissance de l'économie suisse n'a plus continué à s'affaiblir. Le secteur élaboration de projets et la construction tablent sur une nouvelle animation de la demande pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2005. Toujours selon cet institut, le secteur principal de la construction table

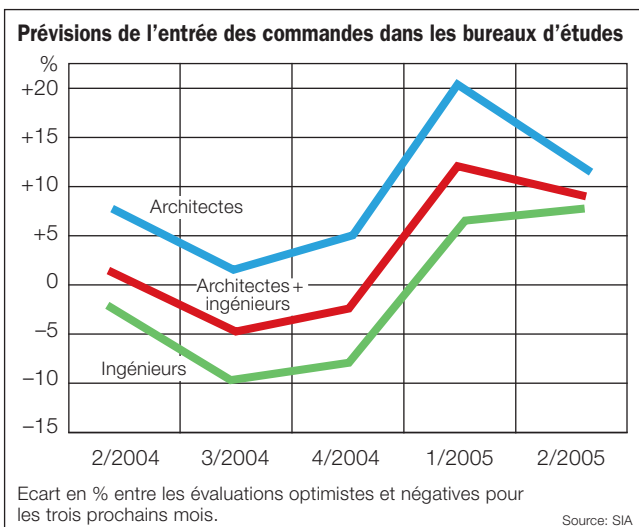
sur une stagnation des commandes pour les trois prochains mois et sur un recul au cours des six prochains mois. En revanche, le second-œuvre s'attend à un accroissement de la demande d'ici fin 2005.

### Planification et élaboration de projets

La marche des affaires est jugée de satisfaisante à bonne par une large majorité des bureaux d'études consultés. Le carnet de commandes est constant, voire en hausse; la valeur globale des constructions et les honoraires demeurent stables. Le KOF a recensé la situation au niveau de l'emploi au 2<sup>e</sup> trimestre 2005 sur mandat de la SIA: la majeure partie des bureaux d'architectes

fournit des prestations dont le volume est en hausse. La valeur globale des projets de logement à l'étude n'a cessé d'augmenter au 2<sup>e</sup> trimestre. La situation s'est stabilisée dans le secteur industriel et commercial. En revanche, la valeur globale des constructions a continué de baisser pour les mandats publics. La hausse générale des prestations des bureaux d'architectes s'est accompagnée d'une légère augmentation des réserves de travail.

Les bureaux d'ingénieurs estiment eux aussi la marche des affaires généralement bonne ou du moins satisfaisante. Les prestations fournies se sont dans l'ensemble fortement accrues selon l'enquête du KOF/SIA. La valeur globale des projets à l'étude a légèrement diminué; cette évolution est due principalement à la faiblesse persistante constatée dans le secteur industriel et commercial. Les prévisions en matière de demande se sont dans l'ensemble améliorées, mais les sondés annoncent une sensible diminution pour la construction de logements et un faible accroissement dans le secteur public.



## Secteur principal de la construction

Dans le *bâtiment*, le chiffre d'affaires a fortement augmenté étant donné que l'activité continue à battre son plein dans le logement. En revanche, les mesures d'économies des pouvoirs publics se reflètent dans le *génie civil* où il faut s'attendre de surcroît à une pression accrue sur les prix.

Au cours du 2<sup>e</sup> trimestre, les chiffres d'affaires en valeur nominale ont avoisiné 4,4 milliards de francs dans le secteur principal de la construction. Ceci correspond à une progression d'env. 7% (+300 mio. de francs) par rapport au trimestre correspondant de 2004. Selon la Société Suisse des Entrepreneurs (SSE), cette évolution était d'ailleurs à prévoir: les projets recensés au 1<sup>er</sup> trimestre permettaient de tabler sur une augmentation du chiffre d'affaires pour avril-juin.

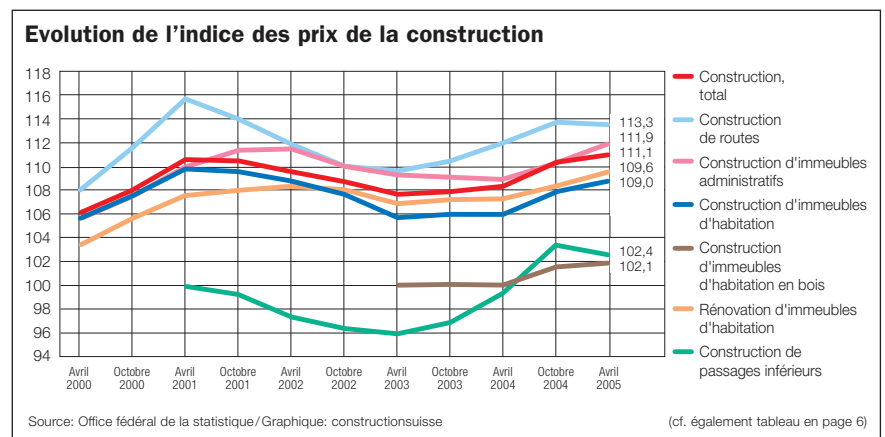
A l'instar des années précédentes, cette marche des affaires continue à être stimulée par les logements privés. En effet, ces derniers ont contribué environ pour deux tiers à l'augmentation du chiffre d'affaires. Le montant résiduel résulte de l'accroissement de l'activité dans le secteur industriel.

Les dépenses du génie civil sont financées en grande partie par des fonds publics (jusqu'à 90%). Selon l'enquête de la SSE, les mesures d'économies de l'Etat se font sentir. Par conséquent, les chiffres d'affaires du secteur public ont baissé d'env. 5% en valeur nominale (soit env. 100 millions de francs) au 2<sup>e</sup> trimestre 2005, ce qui a entraîné une stagnation des dépenses (1,9 milliard durant la période sous revue). D'une part, le point culminant des mandats NLFA a été atteint et, d'autre part, les programmes d'allègement budgétaire 03 et 04 déploient apparemment leurs effets.

L'activité diffère fortement d'une région à l'autre. Elle a sensiblement haussé dans les cantons de Zoug, Fribourg, Bâle-Campagne et Bâle-Ville ainsi que dans les Grisons. Par contre, les résultats étaient décevants dans les cantons d'Argovie et Neuchâtel. La main-d'œuvre a fléchi d'env. 1% d'une année à l'autre dans le secteur principal de la construction et était estimée à 83000 unités au 1<sup>er</sup> juillet 2005 (compte tenu du personnel technique et d'exploitation de même que des apprentis). Les emplois diminuent dans la construction depuis un certain temps, mais selon Creditform, le nombre d'entreprises a augmenté dans toute la branche au 1<sup>er</sup> semestre 2005 (+ 3,2%).

## Second-œuvre et enveloppe du bâtiment

Au 2<sup>e</sup> trimestre, la conjoncture a évolué de manière disparate dans les branches *sanitaires*, *chauffage/climatisation*, *enveloppe du bâtiment*, *installations électriques*, *revêtements de sols*, *de parois et de dalles* ainsi que *menuiserie et construction métallique*. Toutefois, la tendance est généralement positive. Selon l'en-



quête de suissetec, l'Association suisse et liechtensteinoise de la Technique du bâtiment, le trend favorable constaté dans les sanitaires au 1<sup>er</sup> trimestre s'est poursuivi durant la période sous revue et s'est même renforcé. La marche des affaires s'est encore améliorée dans le secteur chauffage/climatisation, mais les indicateurs réserves de travail et entrée des commandes affichent une détérioration.

Après l'amélioration constatée de janvier à mars 2005, l'entrée des commandes et les réserves de travail ont à nouveau reculé au 2<sup>e</sup> trimestre dans la construction *en métal et en acier*. Selon l'Union suisse du métal (USM), cette tendance correspond au cycle saisonnier des mandats de la branche et ne représente en principe pas de revirement de tendance. Les prix de vente et la situation de rendement se sont en revanche légèrement améliorés. C'est ce qui ressort également de la *menuiserie*. Selon la Fédération suisse des maîtres menuisiers et fabricants de meubles (VSSM), l'évolution est positive après trois trimestres négatifs.

## Industrie des façades

L'industrie suisse des fenêtres et des façades pâtit à nouveau d'un faible recul de l'activité, mais cette dernière devrait reprendre du poil de la bête dès 2006. Seul le secteur de la rénovation fait état d'un potentiel en hausse et pourrait devenir la locomotive de la branche. Ces pronostics affichant un optimisme prudent ressortent d'une analyse du marché réalisée par Wüest & Partner AG sur mandat de la Centrale Suisse des Constructeurs de Fenêtres et Façades (CSFF). En ce qui concerne les immeubles commerciaux et industriels où l'utilisation de façades en métal pèse le plus dans la balance, le creux de la vague devrait être atteint en 2005 compte tenu de l'augmentation du nombre de demandes et de permis de construire.

Le total des façades en Suisse est représenté par env. 11%, soit 75 millions de m<sup>2</sup> de façades métalliques, dont quelque 33 millions de m<sup>2</sup> de construction en métal/verre de qualité supérieure.

## Production et négoce

Au 2<sup>e</sup> trimestre 2005, les ventes ont sensiblement augmenté dans l'**industrie du ciment**.

Les livraisons intérieures ont progressé de 14,1% par rapport à la période comparable de 2004. Le volume total a haussé de 8.1%, passant de 1,894 million de t à 2,047 millions de t au milieu de l'année; 48,9% de cette quantité a été livrée par chemin de fer alors que la part en sacs atteignait encore 5,8%. Selon cemsuisse, les livraisons se sont accrues principalement en raison de l'amplification du volume dans la construction, en particulier dans le bâtiment. Les entreprises pronostiquent pour fin 2005 une hausse des ventes de 6% environ par rapport à 2004.

## Conclusions et perspectives

Les perspectives dans le secteur de la planification sont envisagées avec confiance par les bureaux d'architectes pour les trois mois à venir. Quant aux bureaux d'ingénieurs, les prévisions en matière de demande se sont améliorées. Selon la dernière enquête du KOF, les sondés s'attendent en général à une nouvelle progression de l'entrée des commandes.

Pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2005, les tendances dans le secteur principal de la construction font état d'une augmentation de projets pour l'ensemble de la Suisse. Selon la SSE, cette évolution est due non seulement à l'entrée des commandes dans le bâtiment – secteur ayant enregistré un plus de 8% environ par rapport au trimestre correspondant de 2004 – mais aussi à un accroissement dans le génie civil. A moyen terme, la tendance est claire: hausse du chiffre d'affaires dans le bâtiment, recul dans le génie civil. Les réserves de travail étaient au 1<sup>er</sup> juillet 2005 supérieures de 13,4% à leur niveau de 2004 dans le premier secteur, alors qu'elles avaient reculé de 2,9% dans le second. Par conséquent, il faut s'attendre à une pression accrue sur les prix dans le génie civil.

Les branches du groupe de base second-œuvre et enveloppe du bâtiment pronostiquent une nouvelle amélioration de leurs affaires pour le 2<sup>e</sup> semestre 2005 eu égard à l'essor attendu de l'ensemble de l'économie. L'évolution généralement positive se poursuivra notamment dans les secteurs sanitaires, chauffage et climatisation ainsi qu'installations électriques.

# Baromètre conjoncturel de la construction

Chiffres-indices de l'industrie de la construction	1.7. 2004	1.10. 2004	1.1. 2005	1.4. 2005	1.7. 2005	1.7. 2004	1.10. 2004	1.1. 2005	1.4. 2005	1.7. 2005
<b>Planification</b> (enquête trimestrielle KOF/SIA)	<b>Carnet de commandes<sup>1</sup></b>					<b>Personnes occupées<sup>2</sup></b>				
Total	-5	-3	-4	-6	-1	-6	±0	±0	±0	1
- Bureaux d'architectes	-3	-2	-2	-1	-1	-8	±0	-2	-3	±0
- Bureaux d'ingénieurs	-7	-5	-4	-4	±0	-4	3	3	1	3
<b>Secteur principal de la construction</b> (enquête trimestrielle de la SSE)										
Total	-2	-5	-2	3	3	-1	1	2	-1	-1
- Bâtiment	9	20	22	18	13	<b>Suisses</b>				
Construction de logements	15	18	20	22	17	2	2	3	1	-2
Autres secteurs du bâtiment (en particulier constructions de l'économie)	-12	15	29	14	14	<b>Etrangers</b>				
- Génie civil	-7	-16	-14	-6	-3	-2	±0	2	-3	-1
- Secteur public	-6	-14	-13	-5	-4	<b>Trav. av. aut. séjour courte durée</b>				
- Secteur privé	7	15	22	17	15	-10	-6	-5	-5	2
<b>Second-œuvre et enveloppe du bâtiment</b>	<b>Estimation marche des affaires actuelle<sup>3</sup></b>					<b>Durée des réserves de travail en mois</b>				
Revêtements de sols, de parois et de dalles (ISP)	12.5	12.0	15.5	21.0	28.5	3.0	2.5	3.0	3.5	3.5
Installations sanitaires (suissetec)	12.0	22.0	-1.5	2.0	34.0	4.5	5.0	4.0	5.0	5.0
Entreprises de chauffage (suissetec)	19.5	44.0	38.5	12.0	72.0	5.5	4.5	5.0	5.5	4.5
Toitures et façades (ASTF)	-11.0	-16.0	-5.5	55.0	27.5	2.5	3.0	3.5	3.0	3.0
Installateurs-électriciens (USIE)	-1.0	-1.0	2.5	6.0	10.0	3.0	3.0	3.0	2.5	4.5
Peinture et plâtrerie (SMGV)	3.0	9.5	-2.5	16.0	30.5	3.5	3.0	3.5	4.0	3.5
<b>Industrie</b>	<b>Variation de la situation de rendement<sup>3</sup></b>					<b>Durée des réserves de travail en mois</b>				
Construction métallique (USM)	3.0	-57.5	-52.0	-60.0	11.5	3.0	3.5	3.0	3.5	3.5
Entreprises de menuiserie (VSSM)	16.0	9.5	1.0	-21.0	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5
<b>Production et négoce</b>	<b>Carnet de commandes<sup>1</sup></b>					<b>Personnes occupées<sup>2</sup></b>				
Fabric. et commerce de machines de chantier (VSBM)	5	26	36	9	-4	-5	-5	-5	-5	-5
<b>Livraisons intérieures et variations en % par rapport au trimestre de l'année précédente</b>										
Livraisons de ciment	2 <sup>e</sup> trimestre 2004		3 <sup>e</sup> trimestre 2004		4 <sup>e</sup> trimestre 2004		1 <sup>er</sup> trimestre 2005		2 <sup>e</sup> trimestre 2005	
Association suisse de l'industrie du ciment (cemuisse)	1'122'118		1'102'101		958'451		767'345		1'280'568	
Livraisons en tonnes	+8,3		+9,2		+2,8		-0,6		+14,1	
Variat. en % par rapport au trimestre de l'année précédente										

constructionsuisse

Evolution de l'indice des prix de la construction pour l'ensemble de la Suisse				
Principaux résult. d'avril 05 Base octobre 1998 = 100	Pondération en %	Indice Avril 05	Variation en % par rapport à	
			octobre 04	avril 04
Construction, total	100	111,1	0,6	2,6
Bâtiment	76	109,6	0,9	2,7
Constr. d'immeubles administratifs	11	111,9	1,2	2,7
Constr. d'immeubles d'habitation	38	109,0	0,8	3,0
Constr. d'immeubles d'habitation en bois <sup>1)</sup>	-	102,1	0,7	2,3
Rénovation d'immeubles d'habitation	27	109,6	1,0	2,4
Génie civil <sup>2)</sup>	24	115,8	-0,5	2,1
Construction de routes	12	113,3	-0,2	1,4
Construction de passages inférieurs <sup>3)</sup>	12	102,4	-0,8	2,9

<sup>1)</sup> Base avril 2003 = 100 (cet objet n'intervient pas dans le calcul de l'indice agrégé «Bâtiment»).

<sup>2)</sup> Pour effectuer l'agrégation, l'indice de la «construction de passages inférieurs» a été ramené à la base octobre 1998.

<sup>3)</sup> Base avril 2001 = 100.

Source: OFS

<sup>1)</sup> Base: valeurs nominales en francs, variation en % par rapport à l'année précédente

<sup>2)</sup> Personnes occupées dans la planification selon l'enquête KOF/SIA

<sup>3)</sup> Différences entre les parts de réponses positives et négatives en %

<sup>4)</sup> Valeurs non encore disponibles à la clôture de rédaction

<sup>5)</sup> Ces chiffres ne sont plus publiés

Publication:	secrétariat de constructionsuisse Weinbergstrasse 55, 8035 Zurich Tél. 043 268 30 40, fax 043 268 30 44 www.constructionsuisse.ch info@bauenschweiz.ch
Président:	Robert Keller, Pfäffikon ZH
Directeur:	Charles Buser
Rédaction et photos:	Curt Mayer
Adaptation française:	Françoise Gilg
Réalisation graphique:	sihldruck, Druckerei a/d Sihl AG, Zurich
Paraît chaque trimestre. Reproduction autorisée avec indication de la source. Justificatifs désirés.	